

Nombre de Membres du Bureau : 17

Nombre de Membres présents : 10

Qui ont pris part à la délibération : 13

Objet de la délibération :
Acceptation du chèque d'EDF

Date de la Convocation :
30 août 2022

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le 15 septembre à 17 heures 30
le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS,
LEVEQUE, LEVY, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, COULON,
GUERINET, ROUSSEAU

Excusés : Mme PAILLOUX, Messieurs BARJONET, BRISSON,
BRUNEAU, GAURAT, PICAULT, POINCLOUX

Pouvoirs :

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-200079903-20220915-DELIB252022-DE

Le Bureau du PETR,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020,

Vu le trop perçu par EDF,

Entendu l'exposé de la Présidente,

DECIDE

Article unique : d'accepter le chèque de remboursement de 1 964,19 € d'EDF.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 19 septembre 2022 et de sa publication le 19 septembre 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).